



Validierung der Jahresrechnung 2023–2024

1. Einleitung

Gemäss Artikel 26 der Statuten des Schweizer Dodgeball Verbandes (FSD) muss die Jahresrechnung für das am 31. Juli 2024 abgeschlossene Geschäftsjahr der Generalversammlung (GV) zur Genehmigung vorgelegt werden.

Die Jahresrechnung wurde:

- nach dem Prinzip der doppelten Buchführung geführt;
 - von der Rechnungsprüfungskommission geprüft, welche ihren Bericht an der Versammlung erstattet hat.
-



2. Finanzergebnisse des Geschäftsjahres 2023-2024 (Auszüge)

Position	Ist (CHF)
Nationale Lizenzen	4 200
Partnerschaften & Sponsoring	0
Merchandising-Verkäufe	410
Gesamteinnahmen	4 610
Verwaltungskosten	1 650,73
Kosten für Aktivitäten und Dienstleistungen	723,69
Organisationskosten	530,75
Finanzaufwand und -ertrag	319,47
Sportwettkämpfe	3 534,09
Gesamtausgaben	6 758,73
Jahresergebnis	-2 148,73



3. Bilanz per 31. Juli 2024 (Auszüge)

Aktiven	31-07-2024
Kontokorrent	4 665,55 CHF
Liquidität	0 CHF
Kreditkarte	178,51 CHF
Forderungen	6874,32 CHF
Total Aktiven	11 718,38 CHF

Passiven	31-07-2024
Kapital aus Vorjahren	10 306,71 CHF
Verbindlichkeiten	3 560,40 CHF
Gewinn	-2 148,73 CHF
Total Passiven	11 718,38 CH

Das Defizit für die Saison 2023–2024 beläuft sich auf **2'148.73 CHF**



4. Bericht der Rechnungsprüfungskommission

Fédération Suisse de Dodgeball
Carole Vulliamy - Trésorerie
Chemin des Asses 17
1618 Châtel-st-Denis

Lausanne, le 26 août 2024

Vérification des comptes de l'exercice du 01.08.2023 au 31.07.2024

Monsieur le Président, chers membres du comité restreints et étendus,

Le 26 août 2024, la Commission de vérification des comptes s'est réunie avec Mme Carole Vulliamy, trésorière de la Fédération Suisse de Dodgeball, Mme Chatelan et moi-même. En cette date, nous avons fait le contrôle des comptes et constatons que ces derniers ont été bien tenus et gérés pour l'exercice se portant du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2024.

Les mouvements de la saison sont liés principalement à plusieurs choses que l'on peut lister comme ceci:

- 1) Le camp d'entraînement qui a eu lieu en marge de l'euro, en octobre 2023 à Gimel (remboursements des frais, nourriture et psy du sport).
- 2) L'Euro de Croatie en octobre passé avec les habituels frais de logement, transports, gala, repas, maillots et impressions maillots.
- 3) L'organisation du championnat suisse.
- 4) Le camp d'entraînement, qui a eu lieu en 2024 (remboursements des frais, nourriture).
- 5) La Coupe du Monde qui vient de se dérouler avec les frais habituels et en plus l'achat de ballons en foam.

Pour ce qui est des entrées d'argent:

- 1) Les créances de l'exercice précédent ont toutes été remboursées (calendriers et licence des Geneva Huskies).
- 2) Les licences des joueurs en club. La facture des licences des Lausanne Foxes n'a pas été honorée à temps pour cet exercice. Un rappel a été fait. Les Phoenix ont payé leurs licences deux fois par erreur. La trésorière a effectué le remboursement sur l'exercice suivant.
- 3) Nous avons vendu plusieurs ballons à Union Sport Suisse, aux Bâlois et à un tournoi de Ibach, en suisse allemande.



Nous finissons l'exercice avec un solde positif en banque de CHF 4665.55 sur notre compte courant et un solde positif de CHF 178.51 sur notre carte de crédit TRAVEL CARD.

Sans oublier que nous avons une liste de créanciers/débiteurs à prendre en compte dans le calcul de notre fortune théorique de CHF 8'157.98:

→ Créanciers:

- ◆ acompte et/ou solde des joueurs pour la CM, qui n'avait pas été reçu à la clôture
- ◆ licence des foxes
- ◆ Don du cabinet "en équilibre"

→ Débiteurs:

- ◆ Licences Phoenix, qui a été payée en trop et dont on doit les rembourser
- ◆ Facture pulls FSD
- ◆ Remboursement acompte Alex Pohl, qui n'a pas pu venir à la CM
- ◆ Achat Chocolat Maëlle Masson pour la CM

A la fin de l'exercice, nous constatons une perte réelle de CHF 2 220,88.- qui s'explique que l'euro 2023 nous a coûté environ CHF 1'044.41.- et la coupe du monde, environ CHF 2'000.-.

Nous constatons toutefois un excédent de CHF 140,72.- entre le bilan et le compte de résultat: ce montant est certainement dû à une double facturation, c'est-à-dire une facture ou des frais ou autre lié à l'euro 2023, qui a été comptabilisé à la fois sur l'exercice 2022/23 et également sur 2023/24, ce qui n'aurait pas dû être le cas. Il s'est avéré impossible de retrouver ce montant, même en épluchant les comptes des deux dernières années.

La Commission demande de décharger les vérificateurs et la trésorière.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, chers membres du comité et chers membres des représentants des clubs nos meilleures salutations.

La vérificatrice
Marielle Chatelan

Le vérificateur-rapporteur
Greg Zoni



5. Anträge

Generalversammlung der FSD

- Gestützt auf die Präsentation des Zentralvorstandes
- nach Kenntnisnahme des Berichts der Rechnungsprüfungskommission,
- unter Berücksichtigung, dass dieser Traktandenpunkt ordnungsgemäss traktandiert wurde,

BESCHLIESST:

1. Die Jahresrechnung 2023-2024 in der vorgelegten Form zu genehmigen.
2. Dem Zentralvorstand und der Kassierin für die Führung der Geschäfte im Berichtsjahr Décharge zu erteilen.

Angenommen von der Generalversammlung an ihrer Sitzung vom 30. August 2024.

Für den Zentralvorstand des Schweizer Dodgeball Verbandes

Corentin Pasche

Président

Camille Coronel

Secrétaire